



RÉPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
PUBLIQUE ET DE LA
PRÉVENTION

INSTITUT NATIONAL DE
SANTÉ PUBLIQUE DU
TCHAD

جمهورية تشاد

وزارة الصحة
العامة

المعهد الوطني
للصحة العامة



Projet de Termes de référence pour la mobilisation de trois experts techniques (2 internationaux et un national) à moyen terme aux fins de développement de relations partenariales institutionnelles, académiques et opérationnelles au profit de l'INSAPT.

1. Résumé

Référence du projet	23SAN0C225 [TEI-INSP]
Domaine d'expertise	Renforcement institutionnel, coopération internationale, formation académique centrées sur la santé publique
Intitulé du poste	Trois Expert.es techniques (2 internationaux + 1 national) en développement de partenariats académiques, renforcement des systèmes
Lieu de déroulement	Tchad, N'Djaména (missions nationales et déplacements régionaux/Europe selon besoin)
Durée de la mission	45 jours ouvrables sur une période maximale de 6 mois

2. Description et contexte de la mission

Au lendemain de la pandémie de COVID-19 et face à la récurrence d'épidémies, l'État du Tchad a créé par la loi N°011/PR/2020 l'Institut National de Santé Publique du Tchad (INSAPT), dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par le décret N°2624_/PT/PM/MSPP/2023. L'INSAPT a pour missions la recherche scientifique appliquée à la sauvegarde de la santé des populations, l'analyse des problèmes prioritaires de santé publique, le renforcement des capacités du personnel sanitaire, l'expertise en matière de recherche et de certification des vaccins, le contrôle qualité des analyses de laboratoires, ainsi que la contribution à la lutte contre les épizooties à potentiel zoonotique.

L'INSAPT est structuré sur trois niveaux (Conseil d'Administration, Direction Générale, organes techniques et consultatifs) et comprend notamment : un Centre de Veille Sanitaire (CVS), un Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) et un Centre de Formation et Recherche en Santé Publique. La Direction Générale assure l'évaluation des besoins en ressources humaines, matérielles et financières pour l'ensemble du dispositif de surveillance, de veille sanitaire, des laboratoires, de la formation et de la recherche en santé.

Le projet TEI-INSP, financé par la Team Europe Initiative via la Délégation de l'Union Européenne, vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'INSAPT pour assurer ses fonctions essentielles de santé publique. Sur une durée de quatre ans, le projet vise notamment à :

- consolider le positionnement stratégique de l'INSAPT au niveau national, régional et international ;
- améliorer ses capacités institutionnelles via des processus innovants et sensibles au genre ;
- renforcer la qualité, l'accessibilité et la sécurité des données de santé publique, y compris les données sexo-spécifiques ;
- mettre en place une infrastructure numérique nationale sécurisée pour la gestion des données.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces objectifs, le projet prévoit le recrutement de trois Expert.es techniques de court terme. Ces Expert.es auront pour mission de concevoir et d'opérationnaliser des plans de coopération institutionnelle entre l'INSAPT et plusieurs INSP

partenaires (France, Italie, Rwanda, Burundi, Guinée-Conakry, Côte d'Ivoire), d'établir et valider des partenariats académiques (ISPED Bordeaux, EHESP Rennes, autres universités régionales), de conduire les validations de curricula et d'appuyer les processus d'accréditation des diplômes, et d'intégrer une approche sensible au genre et aux données sexo-spécifiques afin d'alimenter le plaidoyer et les décisions politiques sur la base de preuves.

Les Expert.es doivent :

- accompagner la mise en place d'un comité de suivi multi-acteurs pour assurer le pilotage et la pérennité des coopérations et formations.
- établir les contacts institutionnels et développer des plans de coopération clairs, détaillés et acceptés par toutes les parties prenantes (INSAPT, Ministère de la Santé Publique et de la Prévention, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, INSP africains (Burkina, Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry et Rwanda) ;
- Faciliter les voyages d'études et les rencontres annuelles de partage d'expériences entre les instituts ;
- Appuyer l'organisation des ateliers techniques de développement et de validation des curricula pour les nouvelles formations en santé publique ;
- Faciliter la mobilité des enseignants pour l'offre des cours
- Appuyer le processus d'accréditation des diplômes auprès des instances compétentes ;

2. Objectifs de la mission

Objectif général

Appuyer l'INSAPT dans le renforcement de ses capacités institutionnelles, académiques et analytiques par la conception, la négociation et la validation de partenariats institutionnels et académiques afin d'assurer ses missions.

Objectifs spécifiques

- Appuyer la création et le fonctionnement d'un comité de suivi chargé de superviser la mise en œuvre des coopérations et le démarrage des formations académiques.
- Concevoir et formaliser des plans de coopération entre l'INSAPT et les INSP partenaires identifiés (France, Italie, Rwanda, Burundi, Guinée-Conakry, Côte d'Ivoire) avec calendrier d'activités, ressources requises et indicateurs de performance.
- Développer et valider des partenariats académiques avec ISPED Bordeaux, EHESP Rennes et autres institutions, incluant les modalités d'échanges, co-encadrement, offres de formation conjointes (Tchad et ailleurs) et des mécanismes d'accréditation.
- Appui à l'organisation des ateliers techniques pour le développement et la validation des curricula des nouvelles formations en santé publique et proposer les démarches d'accréditation nationale et internationale.

3. Résultats attendus

Les résultats ci-après sont attendus de la mission :

- Un comité de suivi opérationnel est mis en place et fonctionnel (doté d'un TDR et d'un calendrier de réunions) ;
- Les premières réunions de validation technique et finale des livrables sont organisées ;
- Les Plans de coopération institutionnelle négociés et approuvés entre l'INSAPT et au moins six INSP partenaires (comportant calendrier, responsabilités, budget estimatif et indicateurs de suivi) sont disponibles ;
- Des Accords-cadres ou mémorandums d'entente (MoU) préliminaires signés ou prêts à être signés avec les partenaires institutionnels et académiques (ISPED, EHESP, INSP régionaux) sont disponibles ;
- Des Curricula des nouvelles formations en santé publique validés et documents de référence finalisés (programmes, unités d'enseignement, méthodes d'évaluation) disponibles ;
- Une Feuille de route claire pour l'accréditation des diplômes rédigée avec les étapes, acteurs et délais (niveau national et partenariats académiques internationaux) disponible ;
- Une Stratégie et un plan d'action pour l'intégration des données sexo-spécifiques (collecte, analyse) disponibles ;
- Un rapport final par expert comprenant synthèse des activités, livrables, recommandations opérationnelles et annexes (MoU, curricula, plans d'actions) produit.

4. Durée et lieu de la mission

La présente mission est prévue pour une durée totale de **45 jours** ouvrables par expert, répartis sur une période maximale de 6 mois pour tenir compte des validations et des ajustements. La mission sera hybride (à distance pour faciliter les prises de contacts et sur place pour la tenue des différentes activités et l'INSAPT). Les jours incluront préparation, missions sur le terrain, ateliers, rédaction et validations pourront se passer sur place à N'Djaména avec déplacements ponctuels vers les INSP partenaires en Afrique et en Europe selon nécessité (modalités à convenir avec Expertise France)

5. Méthodologie de travail

L'approche combinera diagnostic participatif, concertation multi-acteurs, benchmarking international et élaboration collaborative des documents-cadres. Les travaux s'effectueront en étroite coordination avec la Direction Générale de l'INSAPT, le comité de pilotage du projet TEI-INSP, l'équipe projet d'Expertise France et les partenaires identifiés.

Étapes de la mission (chronologie indicative) :

a) Mise en place et animation du comité de suivi

Pour mener le processus à bon port, la Direction générale de l'INSAPT mettra en place un comité de suivi du processus. Pour faciliter le fonctionnement dudit comité, il faudra en premier lieu veiller à la conception et à la validation de son cahier de charges. Ledit comité sera composé de 15 membres dont :

- 04 représentants de l'INSAPT
- 02 représentants de l'Université de Ndjama

- 01 représentant de l'Université numérique
- 01 représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)
- 01 représentant du Ministère de la Santé Publique et de la Prévention (MSPP)
- 02 représentants d'Expertise France ou de l'équipe du projet TEI-INSP
- 01 représentant des organisations internationales, et,
- les 03 Expert.es recrutés (es).

Le comité se chargera de lancer les activités du processus, de réfléchir aux potentiels goulots et de proposer les solutions idoines aux fins de faire progresser le processus. Il se réunira sur besoin exprimé par l'une des parties y compris le collège des Expert.es aux fins d'apprécier toute situation, tout livrable et de contribuer à la mise en œuvre du processus.

Sa première séance permettra de faire le tour d'horizon, de passer en revue les différents résultats et livrables attendus de la mission. A l'issue de celle-ci, il sera demandé à l'ensemble des Expert.es de soumettre à l'INSAPT, aux membres du comité de suivi du processus et à l'équipe du projet de Expertise France, un calendrier consolidé et mis à jour pour le lancement du processus.

b) Phase de préparation

Celle-ci comporte :

- Prise de contact avec la Direction Générale de l'INSAPT, l'équipe du projet TEI-INSP et les différentes institutions académiques dont ISPED Bordeaux, EHESP, INSP France, Institut National de Santé d'Italie et les INSP africains ciblés.
- Identification et prise de contact officialisée avec les INSP et universités ciblées ; organisation d'échanges bilatéraux et multilatéraux pour les visites, réunions virtuelles et ateliers.
- Collecte et revue documentaire (lois, décrets, organigramme, rapports existants, curricula existants, cartographie des partenaires).
- Entretiens clés (en personne et à distance) avec parties prenantes nationales et partenaires externes.
- Élaboration d'un plan de travail détaillé validé par l'équipe projet.

c) Diagnostic et synthèse des formations en santé

Celle-ci intègre comme intervention :

- Point des nouvelles formation académiques avec le comité de suivi du processus
- Identification des priorités communes, lacunes, opportunités de coopération et contraintes réglementaires pour l'accréditation.
- Point des matériels requis pour la dispensation des cours dans les universités nationales bénéficiaires des présentes interventions

d) Élaboration des plans de coopération et documents

Il s'agira ici comme action :

- Rédaction des plans de coopération pour chaque partenaire (objectifs, activités, livrables, calendrier, budget indicatif, mécanismes de suivi).
- Préparation des MoU/accords-cadres types.

e) Ateliers techniques de développement et de validation des curricula

Cette étape comporte :

- Développement et validation des curricula par l'entremise de l'organisation et de facilitation d'ateliers techniques (présentiel) pour finaliser les curricula.
- Rédaction et révision des programmes, référentiels de compétences, unités d'enseignement et modalités d'évaluation.
- Production d'un dossier pédagogique pour chaque formation.

f) Élaboration du plan d'accréditation et de la stratégie données

A titre indicatif, nous avons pour cette phase :

- Identification des exigences d'accréditation nationales et internationales.
- Élaboration du plan de conformité et de mise en œuvre des étapes d'accréditation.
- Appui à la mise en œuvre et au suivi du plan de conformité et de mise en œuvre des étapes d'accréditation
- Renforcement de la Direction Technique de la Formation et de la Recherche de l'INSAPT : assistance à l'organisation, définition de fonctions, de procédures et d'outils de suivi.
- Préparation du dossier d'accréditation et accompagnement des responsables INSAPT/universitaires dans la démarche

g) Rédaction du rapport final

Il faudra prendre en compte :

- la consolidation des livrables, recommandations opérationnelles, annexes et feuille de route pour mise en œuvre.
- La présentation du rapport final au comité de suivi, à la Direction Générale de l'INSAPT pour validation.

Chaque livrable fera l'objet d'une validation technique par le comité de suivi et d'une validation finale par le comité de suivi élargi à d'autres acteurs. Les délais de validation devront être respectés et feront partie intégrante du calendrier contractuel.

6. Livrables de la mission

Les livrables ci-dessous proposés sont à titre indicatif. La liste peut être revue en fonction des spécificités de la mission :

- Plan de travail initial et calendrier détaillé (dans les 5 premiers jours).
- Pour chaque partenaire institutionnel : Plan de coopération détaillé (objectifs, activités, calendrier, ressources, indicateurs).
- Modèles de MoU/accords-cadres prêts à la signature.

- Dossiers pédagogiques et curricula validés des nouvelles formations en santé publique (programmes détaillés, référentiels de compétences, unités d'enseignement, bibliographies, modalités d'évaluation).
- Plan d'accréditation (étapes, acteurs, calendrier, pièces justificatives requises).
- Rapport final consolidé (synthèse des activités, résultats atteints, recommandations opérationnelles, annexes : MoU, curricula, plans, liste des participants aux ateliers).
- Format et délais de soumission des livrables

Tous les livrables devront être fournis en format électronique (Word/PDF) en langue française. Les livrables intermédiaires seront transmis selon le calendrier convenu et validés dans un délai maximum de 10 jours ouvrables après transmission pour commentaires. Le rapport final devra être soumis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la mission.

7. Profil des candidats

Expert(e) national (e) en Coopération Institutionnelle INSP (Expert 1)

- Formation : Master ou diplôme d'études supérieures (Bac+5 et plus) en santé publique, politique de santé, relations internationales ou équivalent.
- Expérience : Minimum 10 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 5 ans d'expérience en coopération internationale entre instituts de santé publique ou structures publiques de santé. Expérience avérée de travail avec INSP africains et européens souhaitable.
- Compétences : Maîtrise des questions de gouvernance institutionnelle en santé publique, négociation d'accords de coopération, élaboration de plans stratégiques et projets; capacité d'analyse institutionnelle; excellentes capacités rédactionnelles en français; anglais courant souhaité.
- Qualités : Aptitude au travail multi-acteurs, diplomatie, capacités d'animation d'ateliers et de facilitation.

Expert(e) International.e Partenariats Académiques & Accréditation (Expert 2)

- Nationalité européenne (fortement souhaitée) et profil ayant travaillé avec ISPED, EHESP, Institut Italien de Santé Publique, INSP France et/ou INSP Afrique.
- Formation : Doctorat en sciences de l'éducation, santé publique, épidémiologie de terrain, biostatistique ou domaines apparentés.
- Expérience : minimum 10 ans, dont expérience en conception de programmes universitaires, harmonisation de curricula, accréditation des formations, coopération universitaire internationale, et renforcement des capacités pédagogiques.
- Maîtrise des méthodologies de conception de programmes, systèmes d'assurance qualité académique, compétences en animation d'ateliers techniques, connaissance du cadre réglementaire tchadien pour l'enseignement supérieur souhaitée ; excellente maîtrise du français, anglais souhaité.
- Sens du détail, pédagogie, capacité à produire des livrables opérationnels et conformes aux standards internationaux.

Expert(e) national.e Partenariats Académiques & Accréditation (Expert 3)

- Formation : Master ou doctorat en sciences de l'éducation, santé publique, épidémiologie de terrain, biostatistique
- Expériences d'au moins 5 ans en conception de curricula, ingénierie pédagogique et procédures d'accréditation universitaire ; expérience avec universités européennes (ISPED, EHESP, Institut Italien de Santé) et organismes d'accréditation internationale vivement souhaité.
- Maîtrise des méthodologies de conception de programmes, systèmes d'assurance qualité académique, compétences en animation d'ateliers techniques, connaissance du cadre réglementaire tchadien pour l'enseignement supérieur souhaitée ; excellente maîtrise du français, anglais souhaité.
- Sens du détail, pédagogie, capacité à produire des livrables opérationnels et conformes aux standards internationaux.

Compétences transversales exigées pour tous les postes

- Expérience de travail en contexte fragile ou à ressources limitées.
- Compétences avérées en facilitation d'ateliers multi-acteurs et en conduite de réunions pluridisciplinaires.
- Disponibilité pour déplacements nationaux et internationaux.
- Fournir au minimum deux références professionnelles récentes et de qualité liées à des missions similaires.

8. Modalités de soumission et délai des candidatures

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent être des personnes physiques (préciser le profil de candidature), morales ou un groupe d'Expert.es. Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une lettre de motivation adressée à Expertise France, précisant la compréhension de la mission, la méthodologie proposée, disponibilité et la justification de l'adéquation du profil à la mission.
- Un CV détaillé (maximum 4 pages) mettant en évidence les expériences similaires et les missions réalisées.
- Une proposition technique (maximum 5 pages) précisant la méthodologie, planning indicatif pour les 45 jours (répartition annuelle), outils de suivi des livrables et exemples de livrables antérieurs (liens ou annexes).
- Une proposition financière (feuille de coût/journalier ou forfaitaire selon la modalité contractuelle), incluant les honoraires journaliers, frais de déplacement et autres coûts prévisibles, conformément aux règles d'Expertise France.
- Références professionnelles (au moins 2 contacts vérifiables d'employeurs/commanditaires pour des missions similaires ou assimilées).

Les offres doivent être soumises exclusivement via la plateforme de soumission de candidatures d'Expertise France (lien fourni dans l'appel à candidature) — les candidatures envoyées par courrier électronique ou tout autre canal ne seront pas prises en compte. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 26 mars 2026 à 12 heures 30 GMT.

Il sera signé avec les Expert.es.es retenus.es un contrat de prestation de services selon les règles d'Expertise France. Les Expert.es.es ou groupe d'Expert.es doivent disposer des assurances professionnelles nécessaires, les éventuels besoins en matière de sécurité et logistique lors des missions sur site seront précisés et coordonnés avec l'INSAPT et Expertise France. Les candidatures retenues s'engageront au respect de la confidentialité des données et documents partagés et au respect des règles éthiques relatives aux données de santé. Ils devront faire preuve d'une forte capacité d'adaptation, d'un sens aigu de la diplomatie et d'un engagement à transférer des compétences aux équipes de l'INSAPT afin d'assurer la durabilité des résultats. Toute intervention devra être orientée vers l'appropriation locale et l'intégration des principes de redevabilité et d'éthique. Aussi, tous les livrables produits dans le cadre de la présente mission seront la propriété d'Expertise France et de l'INSAPT. Le consultant s'engage à respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune donnée sans l'autorisation écrite préalable de Expertise France et/ou de l'INSAPT.